

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_121 – Vote du Compte Financier Unique 2025 - Commune

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Aurières ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Aurières ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme VALLEIX Véronique ;



Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	148 948.32 €	324 347.62 €	473 295.94 €
	Recettes réalisées	17 278.30 €	335 802.06 €	353 080.36 €
	Restes à réaliser	28 462.00 €	0.00 €	28 462.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	163 816.00 €	541 496.00 €	705 312.00 €
	Dépenses réalisées	65 109.64 €	326 927.36 €	392 037.00 €
	Restes à réaliser	34 353.53€	0.00 €	34 353.53 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-47 831.34 €	8 874.70 €	- 38 956.64 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	14 867.68 €	217 148.38 €	232 016.06 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-32 963.66 €	226 023.08 €	193 059.42 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 5 891.53 €	0.00 €	- 5 891.53 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 38 855.19 €	226 023.08 €	187 167.89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 la commune de Aurières,

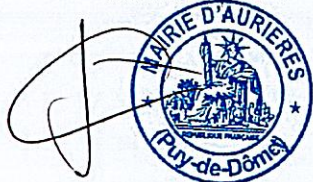
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT



Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique

République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_122 – Vote du Compte Financier Unique 2025 - Budget Assainissement

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de l'assainissement de Aurières ;

Vu le CFU 2025 de l'assainissement de Aurières ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme VALLEIX Véronique ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	24 295.85 €	32 918.00 €	57 213.85 €
	Recettes réalisées	24 295.00 €	33 056.80 €	57 351.80 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	33 023.00 €	29 911.15 €	62 934.15 €
	Dépenses réalisées	17 379.00 €	29 061.12 €	46 440.12 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	6 916.00 €	3 995.68 €	10 911.68 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	8 727.15 €	-3 006.85 €	5 720.30 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	15 643.15 €	988.83 €	16 631.98 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	15 643.15 €	988.83 €	16 631.98 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de l'assainissement de Aurières,

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
 Jérôme CEYSSAT

Secrétaire de séance
 Mme DURAND Frédérique



République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_123 – Vote du Compte Financier Unique 2025 - Budget Eau

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de l'eau de Aurières ;

Vu le CFU 2025 de l'eau de Aurières ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

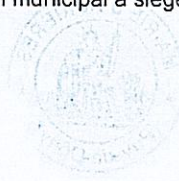
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme VALLEIX Véronique ;



Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	638 887.37€	61 369.51 €	700 256.88 €
	Recettes réalisées	309 209.92 €	51 845.88 €	361 055.80 €
	Restes à réaliser	211 146.70 €	0.00 €	211 146.70 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	642 544.00 €	177 034.00 €	819 578.00 €
	Dépenses réalisées	310 145.19 €	34 487.31 €	344 632.50 €
	Restes à réaliser	264 951.00 €	0.00 €	264 951.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-935.27 €	17 358.57 €	16 423.30 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	3 656.63 €	115 664.49 €	119 321.12 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	2 721.36 €	133 023.06 €	135 744.42 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-53 804.30 €	0.00 €	-53 804.30 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-51082.94 €	133 023.06 €	81 940.12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de l'eau de Aurières,

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
 Jérôme CEYSSAT



Secrétaire de séance
 Mme DURAND Frédérique

République Française
 Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_124 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 Commune

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
 Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE N	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	14 867,68€		-47 831,34 €	34 353,53 €	-5 891,53 €	-38 855,19 €
				28 462,00 €		
FONCT	217 148,38 €		8 874,70 €			226 023,08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissements,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	226 023,08 €
Affectation obligatoire :	
Ala couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	38 855,19 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	187 167,89 €
Total affecté au c/*1068 :	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
 Jérôme CEYSSAT

Secrétaire de séance
 Mme DURAND Frédérique



République Française
 Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_125 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 Assainissement

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE N	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	8 727,15 €		6 916,00 €			15 643,15 €
FONCT	-3 006,85 €		3 995,68 €			988,83 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissements,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	988,83 €
Affectation obligatoire :	
Ala couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	988,83 €
Total affecté au c/*1068 :	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
 Jérôme CEYSSAT



Secrétaire de séance
 Mme DURAND Frédérique

République Française
 Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_126 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 Eau

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE N	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	3656,63 €		-935,27 €	53 804,30 €	-53 804,30 €	-51 082,94 €
FONCT	115 664,49 €		17 358,57 €			133 023,06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissements,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

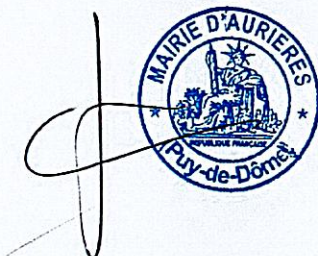
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	133 023,06 €
Affectation obligatoire :	
Ala couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	51 082,94 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	81 940,12 €
Total affecté au c/*1068 :	51 082,94 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
 Jérôme CEYSSAT

Secrétaire de séance
 Mme DURAND Frédérique



République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_127 – Approbation du budget principal 2026

Après s'être fait présenter le budget primitif, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget pour l'année 2026 comme suit :

Budget Principal :

Fonctionnement : Dépenses : 503 645.00 €
Recettes : 503 645.00 €

Investissement : Dépenses : 201 714.00 €
Recettes : 201 714.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT

Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique



République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_128 – Approbation du budget assainissement 2026

Après s'être fait présenter le budget primitif, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget pour l'année 2026 comme suit :

Budget Assainissement :

Fonctionnement : Dépenses : 29 301.00 €
Recettes : 29 301.00 €

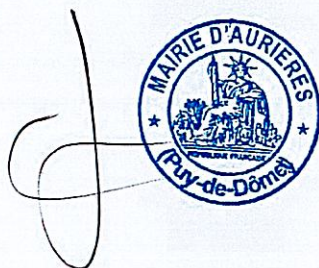
Investissement : Dépenses : 17 379.00 €
Recettes : 39 938.15 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT

Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Durand', written over a faint grid background.

République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_129 – Approbation du budget eau 2026

Après s'être fait présenter le budget primitif, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget pour l'année 2026 comme suit :

Budget Eau :

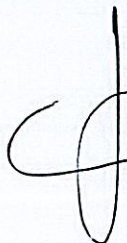
Fonctionnement : Dépenses : 131 621.00 €
Recettes : 131 621 .00 €

Investissement : Dépenses : 287 127.34 €
Recettes : 379 762.37 €

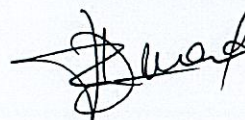
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT



Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique



République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_130 – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,57 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,28 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 6,36 %

et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

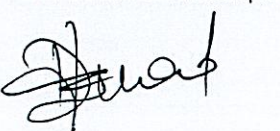
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT



Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique



République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_131 – Tarifs de l'eau à compter de la facturation 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter le montant du m3 d'eau afin d'assurer l'équilibre du budget de l'eau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le prix de l'eau comme suit :

- droit de branchement 1 000 €,
- abonnement 1er compteur 28 €,
- abonnement compteurs suivants et prises d'eau..... 14 €,
- le m3 d'eau par compteur de 0 à 120 m3..... 1,15 €,
- le m3 d'eau par compteur au-dessus de 120 m3..... 0.80 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT

Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique



République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_132 – Tarifs de l'assainissement à compter de la facturation 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter le montant de la taxe d'assainissement afin d'assurer l'équilibre du budget d'assainissement.

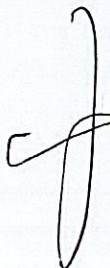
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le prix de l'assainissement comme suit :

- droit de branchement 1 000 €,
- Taxe d'assainissement..... 1.20 € le m3 d'eau.

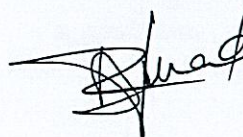
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT



Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique



République Française
Département PUY DE DOME
AURIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an 2026, le dix Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : CACCIA FERNANDEZ Nelly, DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Amélie, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, MAZUEL Didier, TAQUE Pierrick, URSO Yannick, VALLEIX Olivier

Secrétaire de la séance : Mme DURAND Frédérique

2026_133 – Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention pour l'association des Donneurs de sang, des anciens combattants, du P'tit Bougnat et des Femmes élues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser :

- la somme de 100 € à l'Association des Anciens Combattants,
- la somme de 30 € à l'Association des Donneurs de Sang,
- la somme de 300 € à l'Association le P'tit Bougnat,
- la somme de 30 € à l'Association des Femmes Elues.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire
Jérôme CEYSSAT



Secrétaire de séance
Mme DURAND Frédérique

